

La Fondation Albert Lilar

Prix 2021

La Fondation Albert Lilar a été fondée le 4 février 1977 par la famille de feu Albert Lilar, ancien président du Comité Maritime International et avocat maritimiste à Anvers. Le but de la fondation est d'encourager l'étude du droit maritime et d'attribuer périodiquement un prix à l'auteur d'un ouvrage scientifique publié récemment et considéré par le conseil d'administration de grand mérite et de nature à promouvoir l'unification du droit maritime ou du droit maritime comparé. Son but est d'encourager principalement de jeunes auteurs de talent.



La Fondation Albert Lilar attribuera en 2021 un prix de €2.500 à l'auteur ou aux auteurs d'un ouvrage comme décrit ci-dessus.

Le conseil d'administration constituera le jury.

Le jury prendra en considération les publications

- en français, néerlandais, allemand ou anglais, publiées après le 15 octobre 2016 et avant le 15 octobre 2021;
- envoyées en trois exemplaires à la Fondation Lilar c/o Benoît Goemans, Ellermanstraat 46, 2060 Antwerpen, Belgique au plus tard le 15 octobre 2021.

Les livres ne seront pas restitués.

La fondation tient particulièrement à encourager les jeunes auteurs.

Le jury ne prendra pas en consideration:

- articles et contributions similaires ;
- dissertations, and autres études, sauf s'ils ont fait l'objet d'une publication commerciale.

La décision du jury est discrétionnaire.

Le jury peut

- élire une publication de sa propre initiative même non soumise;
- décider de ne pas attribuer le prix.

Anvers, le 7 juin 2021
Benoît Goemans, administrateur,
pour la Fondation Albert Lilar
BCE 0417 170 967